



La CFDT Douane Cadres
51 Avenue Simon Bolivar
75950 PARIS Cedex 19

à

Monsieur le Directeur Général
à la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
11, rue des Deux Communes
93558 MONTREUIL Cedex

Paris, le 09 mars 2026

Lettre ouverte

Objet : Carrières des cadres douaniers – une rupture d'égalité devenue intenable

Monsieur le Directeur Général,

Nous souhaitons appeler votre attention sur une situation devenue aujourd'hui inacceptable pour l'ensemble des cadres douaniers : la gestion de leurs parcours de carrière.

La Douane impose à ses propres agents des règles statutaires d'une extrême exigence. Chacun sait qu'il faut aujourd'hui plus de 14 ans et demi dans un corps de catégorie A pour seulement envisager l'accès au grade d'inspecteur régional de 3^e classe. À cela s'ajoutent des parcours contraints par des règles de gestion, des postes contingentés et des perspectives d'évolution volontairement limitées, notamment pour les plus jeunes.

Dans le même temps, et c'est là que l'incompréhension devient colère, l'administration ouvre grand ses portes à des recrutements extérieurs, en s'affranchissant des règles qu'elle impose pourtant à ses propres agents.

Les exemples récents sont édifiants. Des agents issus d'autres administrations (affaires maritimes, gendarmerie, militaires) sont reclassés directement aux grades d'IR3 d'IR2 voire DSD dès leur détachement. Certains se voient reconnaître des statuts douaniers sans même détenir les qualifications.

Plus grave encore, ces mêmes agents ne remplissent pas les conditions d'ancienneté de 14 ans et 6 mois dans un corps de catégorie A, pourtant imposées sans exception aux douaniers. Il s'agit là d'une rupture d'égalité manifeste, vécue comme une véritable discrimination par nos collègues.

Fédération CFDT des Finances & Affaires Economiques
51 Avenue Simon Bolivar
75950 Paris Cedex 19

Et la situation ne cesse de se dégrader. L'administration envisage désormais de promouvoir un agent recruté hors Douane au grade d'IP1 afin de lui permettre d'occuper des fonctions de chef divisionnaire. Comment expliquer aux inspecteurs douaniers, à qui l'on oppose des plafonds de carrière stricts, que ces règles disparaissent dès lors qu'il s'agit de recrutements extérieurs ?

Le message envoyé est sans ambiguïté : les cadres douaniers doivent patienter, attendre, se conformer à des règles strictes, tandis que d'autres peuvent accéder immédiatement aux niveaux les plus élevés sans en remplir les conditions.

Sous votre autorité, la Douane est en train de se transformer en véritable structure de reclassement pour des cadres issus d'autres ministères, en manque d'indices. Pendant que nos propres agents se voient opposer des règles statutaires rigides, longues et contraignantes, d'autres accèdent immédiatement à des grades élevés.

Ce décalage n'est pas seulement injuste, il est insupportable. Il installe l'idée que l'engagement, l'expérience et la loyauté des cadres douaniers comptent moins que la capacité à venir de l'extérieur. Il consacre un système à deux vitesses : des règles strictes pour les douaniers, des passe-droits pour les autres.

Et lorsque l'administration invoque l'attractivité pour justifier ces pratiques, notre réponse est cinglante : l'attractivité ne serait-elle réservée qu'aux agents extérieurs ? Les cadres douaniers, eux, devraient-ils se contenter d'attendre, de patienter et de subir ?

Ce que vous présentez comme une politique de recrutement est en réalité une politique de déclassement interne. Elle alimente une colère profonde, un sentiment d'abandon et une perte de sens qui ne cessent de grandir.

Nous vous demandons en conséquence :

- D'aligner les règles de gestion appliquées aux recrutements extérieurs sur celles imposées aux agents douaniers ;
- D'ouvrir réellement les perspectives de carrière interne, notamment en décloisonnant les passages d'inspecteur à IR3, IR2, IP2 et d'IR2 à IP1, IR1.
- De revoir les durées statutaires qui bloquent aujourd'hui les évolutions ;
- Et de réaffirmer clairement que les parcours internes doivent être la voie privilégiée d'accès aux responsabilités.

Les blocages que nous subissons n'ont plus aucune justification, dès lors que l'administration elle-même s'en affranchit pour des agents extérieurs.

Enfin, comment ne pas constater que, sous votre mandature, les missions de la Douane sont méthodiquement remises en cause et que nos pouvoirs sont progressivement transférés à la Police et à la Gendarmerie. Cette politique de démantèlement ne saurait, en plus, se traduire par le sacrifice des carrières des cadres douaniers.

Nous vous demandons solennellement de mettre un terme à ces pratiques et de rétablir une équité de traitement indispensable à la cohésion et à l'avenir de notre administration.